-gime exécutoire par le Maire compte
tenu de la -Préfecture
le 8-7-98 et de la publication
le 1-7-98
Le Maire,

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 1998

DELIBERATION N°98/06/364

OBJET : INSTALLATION DE MOBILIERS URBAINS
APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN: Lancement

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le code des Marchés Publics et notamment ses articles 300 bis, 380 et 384,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 97/11/269 en date du 26 novembre 1997 relative au lancement de la procédure d'appel d'offres restreint, concernant l'installation de mobiliers urbains,

CONSIDERANT que pour des motifs d'intérêt général, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25 mai 1998 a prononcé un avis favorable pour déclarer sans suite cette procédure,

CONSIDERANT qu'il convient de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen, permettant une consultation plus large, en vue de l'installation de mobiliers urbains,

REÇU LE
1 JUIL. 1998
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

VU l'avis de la commission travaux et finances et celui de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY + pouvoir),

DECIDE de déclarer sans suite la procédure d'appel d'offres restreint,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen en application des articles 380 et 384 du Code des marchés publics,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer le marché et tous les documents y afférents.

FAIT et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE